



Ils ont dit

« **L'État, prompt à déréguler la profession d'avocat**, ne saurait dans le même temps lui dicter voire lui imposer quelque principe de solidarité que ce soit » estime le groupe de travail sur l'accès au droit de la Conférence des bâtonniers (AG, 24 mars 2017).

« **Dans l'action ministérielle, il manque toujours du temps.** Sans doute d'ailleurs est-ce la marque de notre société. Faut-il alors s'étonner que nos régimes politiques se soient fait une spécialité des demi-mesures, faute de pouvoir bénéficier du recul suffisant pour penser les réformes vigoureuses ? » (J.-J. Urvoas, 18 avr. 2017).

« **La justice est l'une des clefs de voûte de nos institutions.** Elle est rendue au nom du peuple français et tire son autorité de sa nécessaire indépendance du pouvoir politique. (...) Cette campagne présidentielle a mis en lumière ce que beaucoup de commentateurs, de professionnels du

droit et de démocrates signalent depuis plusieurs années déjà : une mise en cause de la fonction de la justice et un sentiment de défiance croissant vis-à-vis d'elle » (Collectif de professionnels du droit, Libération, 19 avr. 2017).

« **Elle ne se soumet ni aux calculs politiques, ni aux arrangements entre amis**, elle agit selon sa conscience » a affirmé Jean-Paul Jean, magistrat à la Cour de cassation, à propos d'Eliane Houlette, chef du parquet national financier et accusée par certains d'être aux ordres du pouvoir (Challenges, 17 avr. 2017).

Amnesty International avait demandé « une mise à l'arrêt urgente du tapis roulant d'exécutions » dans l'Arkansas où 8 personnes devaient être exécutées entre le 17 et le 27 avril ; l'organisation Human Watch Rights avait dénoncé un « déluge de mises à mort inédit dans l'histoire américaine moderne ». Une juge fédérale a suspendu la série d'exécutions prévues dans l'État de l'Arkansas (L'Express, 15 avr. 2017).